

Afrique du Sud/Discours sur l'état de la Nation

Le président Cyril Ramaphosa promet un " nouveau départ "

AFP  
Le Cap/Afrique du Sud

Il s'agit du premier exercice du genre pour celui qui, la veille, a pris la succession de Jacob Zuma à la tête du pays.

LE nouveau chef de l'Etat sud-africain Cyril Ramaphosa a promis hier un "nouveau départ" pour le pays, après la démission de Jacob Zuma dont la présidence a été marquée par les scandales de corruption et un ralentissement de l'économie.

"Nous devons mettre derrière nous toute la négativité qui a perturbé notre pays parce qu'un nouveau départ nous attend. Un fantastique départ est là", a déclaré M. Ramaphosa devant les députés en présentant, au lendemain de son élection, les grandes lignes de son programme



Photo : AFP

Le président Cyril Ramaphosa lors de son premier discours sur l'état de la nation : "Un fantastique départ est là".

pour l'année dans son discours sur l'état de la Nation. "Des décisions difficiles doi-

vent être prises" notamment pour "stabiliser notre dette et rétablir la santé de nos entreprises publiques",

a-t-il ajouté, alors qu'il hérite d'entreprises publiques profondément endettées.

En 2016, un rapport officiel avait mis en lumière le pillage des ressources de l'Etat par une famille d'hommes d'affaires, les Gupta, avec la complicité de Jacob Zuma.

M. Ramaphosa s'est également dit déterminé à "développer" le secteur minier, l'une des principales sources de revenus de l'Afrique du Sud, la première économie du continent africain.

Cyril Ramaphosa, patron du Congrès national africain (ANC, au pouvoir), a été élu jeudi président de la République, au lendemain de la démission de Jacob Zuma, lâché par son parti inquiet à l'idée de subir une défaite historique aux élections générales de 2019.

Dès hier, la transition politique a été menée tambour battant avec son discours devant le Parlement sur l'état de la nation.

Turquie/Putsch manqué de juillet 2016

Prison à vie pour trois journalistes de renom

AFP  
Istanbul

"Un jour noir" pour la liberté de la presse dans le pays, a déploré Reporters Sans Frontières (RSF).

UN tribunal turc a condamné hier à la prison à vie trois journalistes de renom accusés de liens avec la tentative de coup d'Etat du 15 juillet 2016, a rapporté l'agence de presse étatique Anadolu. Les frères Ahmet et Mehmet Altan et la journaliste Nazli Ilıcak, qui nient toute implication dans le putsch

avorté, ont été condamnés avec trois autres co-accusés à la prison à perpétuité dans le cadre de ce procès critiqué par les défenseurs de la liberté de la presse, a indiqué Anadolu.

Les six accusés ont été reconnus coupables notamment de "tentative de renversement de l'ordre constitutionnel", en référence à la tentative de putsch qui a secoué la Turquie dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, a précisé Anadolu.

MM. Altan et Mme Ilıcak ont toujours clamé leur innocence dans cette affaire, rejetant des accusations "absurdes". Ils étaient notamment ac-

cusés d'avoir envoyé des "messages subliminaux" lors d'une émission retransmise en direct à la télévision à la veille du putsch manqué.

Reporters Sans Frontières (RSF) a déploré sur Twitter "un jour noir" pour la liberté de la presse en Turquie.

Le mois dernier, un tribunal turc avait refusé de libérer Mehmet Altan malgré un arrêt de la Cour constitutionnelle estimant que son incarcération était une "violation" de ses droits.

Agé de 65 ans, Mehmet Altan est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la politique. Il a été arrêté en

septembre 2016 avec son frère Ahmet, un romancier et journaliste âgé de 67 ans qui a notamment fondé le journal d'opposition Taraf. Mme Ilıcak, journaliste et écrivaine de 73 ans qui a travaillé jusqu'en 2013 pour le grand quotidien pro-gouvernemental Sabah, est en détention depuis fin juillet 2016.

Les trois autres personnes condamnées hier sont l'ancien directeur du marketing du quotidien Zaman, Yakup Simsek, l'instructeur de l'académie de police Sükrü Tugrul Özsengül et le graphiste de Zaman Fevzi Yazici.

La tentative de coup d'Etat a été imputée par Ankara

au prédicateur Fethullah Gülen, installé aux Etats-Unis et qui dément toute implication.

Depuis, le gouvernement a lancé des purges sans précédent qui, au-delà des partisans présumés de M. Gülen, ont touché des opposants politiques du président Recep Tayyip Erdogan et des médias. Plus de 50 000 personnes ont été arrêtées et plus de 140 000 limogées ou suspendues.

La Turquie occupe la 155e place sur 180 au classement de la liberté de la presse établi par RSF.

France/Gouvernement

L'enquête pour viol visant le ministre Darmanin classée sans suite

AFP  
Paris/France

Elle l'avait déjà été en juillet avant d'être rouverte voilà deux semaines. La défense de la plaignante ne compte cependant pas en rester là.

LA justice française a de nouveau classé sans suite hier l'enquête préliminaire sur une accusation de viol visant le ministre des Comptes publics Gerald Darmanin, a appris l'AFP auprès de l'avocate de la plaignante et du parquet. Cette enquête, classée sans suite en juillet, avait été rouverte fin janvier après

l'envoi d'un nouveau courrier de la femme qui accuse M. Darmanin de l'avoir violée en 2009 alors qu'elle sollicitait de l'aide dans une affaire judiciaire.

"Les actes d'enquête réalisés n'ont pas permis d'établir l'absence de consentement de la plaignante et n'ont pas caractérisé davantage l'existence d'une contrainte, d'une menace, d'une surprise ou d'une quelconque violence à son endroit", a expliqué le parquet de Paris.

Gérald Darmanin, 35 ans, avait contesté catégoriquement cette accusation et a porté plainte pour dénonciation calomnieuse. Il a été entendu lundi par les enquêteurs.

La plaignante, Sophie Pat-

erson Spatz, 46 ans, s'était adressée en 2009 à M. Darmanin, alors jeune chargé de mission au service des affaires juridiques du parti UMP (droite), pour tenter de faire annuler une condamnation à son encontre de 2004 pour des faits de chantage et d'appels malveillants contre un ancien compagnon.

Selon elle, M. Darmanin lui aurait alors fait miroiter son appui auprès de la Chancellerie en échange de faveurs sexuelles.

"Il est hors de question qu'on en reste là. Nous contestons l'appréciation portée à ce stade sur l'impossibilité de prouver l'absence de consentement", a réagi auprès de l'AFP Me Elodie Tuillon-Hibon,

avocate de Mme Patterson Spatz.

La plaignante a encore la possibilité de déposer une plainte avec constitution de partie civile afin d'obtenir la désignation directe d'un juge d'instruction.

Le ministre, devenu l'un des poids lourds du gouvernement, a jusqu'ici résisté aux appels à la démission lancés par son ancien parti, Les Républicains, et dans une pétition féministe.

Mais il reste visé par une autre enquête pour abus de faiblesse, ouverte à Paris mardi.

Une habitante de Tourcoing, ville du nord de la France dont Gerald Darmanin fut maire de 2014 à 2017, accuse ce dernier de

lui avoir demandé des faveurs sexuelles en échange d'un logement. Cette femme a été entendue par les enquêteurs dans la foulée de sa plainte.

Cette enquête "se poursuit et de nombreux actes d'investigation restent encore à réaliser", a indiqué hier le parquet de Paris.

Réagissant à cette nouvelle plainte, le Premier ministre Edouard Philippe a appelé mercredi à respecter "la parole du plaignant" comme "la présomption d'innocence" et réaffirmé "la même" position selon laquelle un ministre peut rester au gouvernement tant qu'il n'est pas inculpé.

L'Afrique en bref

• Burundi/Référendum. L'opposition dénonce des enrôlements forcés

L'opposition burundaise a dénoncé hier l'enrôlement forcé d'électeurs en vue du controversé référendum constitutionnel prévu en mai et qui pourrait permettre au président Pierre Nkurunziza de rester au pouvoir jusqu'en 2034.

• RDC/combats. Six militaires tués lors d'accrochages avec l'armée rwandaise

Six soldats de République démocratique du Congo ont été tués mercredi dans des combats pour repousser une incursion des soldats rwandais "sur le territoire congolais", a annoncé hier un responsable de l'armée congolaise.

• Sénégal/Justice. 6,5 milliards de francs réclamés au maire de Dakar et à ses co-accusés

Le Sénégal a réclamé jeudi plus de 10 millions d'euros (6,5 milliards de francs) de dommages et intérêts au maire de Dakar Khalifa Sall et à ses co-accusés, jugés pour "détournements de fonds publics" dans le cadre de la gestion de sa mairie.

A travers le monde

• Etats-Unis/Politique. Bannon interrogé sur l'affaire russe



Photo : AFP

L'ancien conseiller de la Maison Blanche Steve Bannon a été interrogé cette semaine par les enquêteurs chargés de faire la lumière sur une possible collusion entre la Russie et l'équipe de campagne de Donald Trump pour la présidentielle de 2016, a rapporté CNN.

• Israël/Corruption. Des milliers de manifestants réclament la démission de Netanyahu

Quelques milliers d'Israéliens ont réclamé hier à Tel-Aviv la démission du Premier ministre Benjamin Netanyahu lors de la première manifestation depuis que la police a recommandé son inculpation pour corruption.

• Syrie/Conflit. Découverte de 34 cadavres dans une fosse commune

L'armée syrienne a découvert une fosse commune contenant 34 cadavres de personnes exécutées par le groupe jihadiste Etat islamique (EI) dans la province de Raqa, dans le nord du pays en guerre, a indiqué hier l'agence officielle Sana.